

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

## Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

### Déclaration du groupe de l'Agriculture

L'avis dresse un constat sévère de la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité et plus généralement des politiques publiques de préservation de la biodiversité. Le groupe souscrit à certains regrets mais souhaite rappeler les efforts engagés et les résultats obtenus depuis plusieurs années, notamment par le monde agricole.

Les agriculteurs travaillent au cœur de la nature et sont des artisans quotidiens de la biodiversité. Bien entendu, comme toute activité humaine, l'agriculture a un impact sur la biodiversité mais elle joue un rôle positif lié aux services environnementaux qu'elle rend. C'est pourquoi le groupe soutient la préconisation visant à développer la création d'infrastructures agro-écologiques variées.

Le groupe appuie aussi la préconisation visant à mettre en place l'interdiction de la vente de produits agricoles ayant reçu un traitement non autorisé par la réglementation européenne. Il s'agit là de veiller à ne pas importer une agriculture que nous refusons chez nous pour que la biodiversité soit protégée dans le monde entier.

L'activité agricole subit les mêmes problèmes que la biodiversité. La préservation des sols, naturels comme agricoles, est un enjeu majeur : les mesures visant à lutter contre l'artificialisation des sols doivent être soutenues.

À ce titre, il faut encourager plus encore une approche territoriale des milieux agricoles avec l'ensemble des acteurs concernés pour élaborer des solutions communes. La profession agricole souhaite également que se développent les contrats de prestation de services environnementaux afin de préserver et favoriser la biodiversité.

La biodiversité, c'est la nature vivante et la nature en mouvement. Préserver la biodiversité, c'est en permanence rechercher à maintenir un équilibre entre les différentes interactions à l'œuvre au sein et autour des milieux naturels. La préservation de la biodiversité ne peut donc se concevoir que de manière collective et c'est, semble-t-il, l'état d'esprit qui a prévalu à l'élaboration de ce texte.

Le groupe de l'agriculture a voté pour.